



Règlement du concours de dessin de Noël 2023

Article 1^{er} : Conditions de participation

Le concours de dessin de Noël est ouvert à tous les enfants de 3 à 11 ans habitant à Bienville.

La participation à ce concours est gratuite.

Un seul dessin est autorisé par enfant.

La participation au présent concours est individuelle et nominative.

Article 2 : Objet du concours

Les dessins devront être au format A4 (portrait ou paysage).

Toutes les techniques de dessins sont autorisées. (Feutres, crayons, peinture, gouache, aquarelle, collage,...).

Le thème choisi est « Noël ».

Article 3 : Inscription

La participation au concours est gratuite mais nécessite une inscription préalable en mairie.

Les formulaires distribués aux enfants devront être **complétés et retournés en mairie avant le 08 décembre 2023** pour valider l'inscription. En cas de problème rencontré pour l'inscription, merci de contacter la mairie au 03.44.83.21.50.

Article 4 : Jury et catégorie

Ce concours est organisé par la Mairie de Bienville et le jury est composé d'élus de la commune de Bienville. Chaque catégorie aura 1 gagnant.

Le concours est divisé en 3 catégories :

- Les 3-5 ans
- Les 6-8 ans
- Les 9-11ans

Article 5 : Les lots

Les lots seront remis par le Père Noël lors du spectacle de Noël qui aura lieu le mardi 19 décembre 2023 à la salle multifonction.

Article 6 : Acceptation du règlement

La participation au concours entraîne, de la part des habitants, l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des décisions du jury.

La participation au concours autorise la mairie à faire paraître le nom des enfants ainsi que les dessins afin de les afficher en mairie et sur le site communal.